

Réflexions sur le concours des étalons SF

Le Concours national des candidats étalons selle français s'est déroulé les 10 et 11 octobre derniers au Centre de promotion de l'élevage de St Lô. Le but de cet article n'est pas de relater l'événement mais plutôt de poser un certain nombre de questions relatives à la place de ce concours dans le plan de sélection et de s'interroger sur les évolutions possibles des modalités de jugement. Le système de sélection français repose sur le contrôle de performances en épreuves publiques. A ce titre un concours de candidats étalons de trois ans bénéficie d'un handicap majeur car bien que l'agrément à la monte à quatre ans ait été rétabli pour les sujets les mieux classés, un grand nombre de propriétaires ne s'investissent pas dans la préparation de cet événement et force est de constater que bon nombre des meilleurs sujets de la génération étaient absents à St Lô. En effet, certains entiers de haute valeur génétique sont sûrs d'être agréés sur performances après une bonne saison de quatre ans et leur propriétaires, dans l'hypothèse où il ne sont pas vendeurs immédiatement de leurs chevaux, ne voient pas l'intérêt de prendre les risques afférents à toute présentation publique, dans la mesure où ils n'en retiennent aucun profit immédiat. C'est donc bien logiquement qu'un tel événement n'intéresse que des candidats en quête de reconnaissance génétique ou destinés à être vendus rapidement. Une solution simple, et il y en a probablement d'autres à imaginer, serait de doter ce concours avec l'aide d'un sponsor, afin que la simple dotation des épreuves constitue un appât suffisant pour les propriétaires.

Dans cette hypothèse il convient néanmoins de bien préciser les règles de jugement et les modalités d'attribution des points de telle sorte que le classement final soit incontestable.

QUELQUES CONSTATS

Les enquêtes menées par l'ANSE, dans le cadre du programme d'élevage, auprès des éleveurs et des utilisateurs ont confirmé que le CSO est bien la première vocation du Selle français. La figure 1 présente la distribution cumulée du BSO des candidats étalons. Le premier constat est

Figure 1 - Effectif des candidats étalons ayant un BSO > ou = à la borne de...

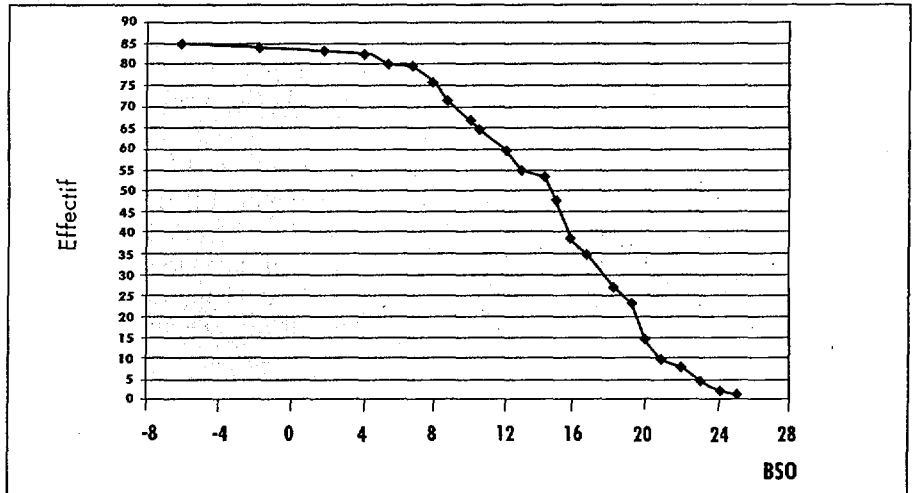
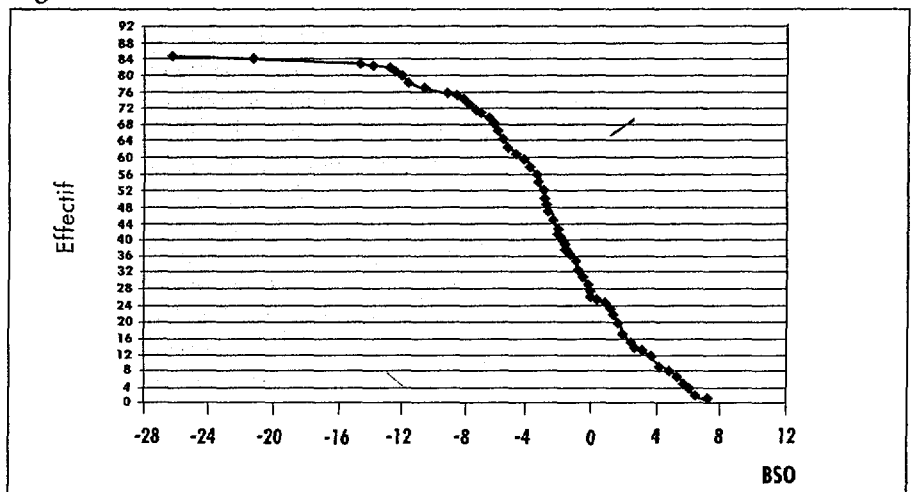


Figure 2 - Distribution des MIN des candidats étalons de 3 ans



que sur 85 sujets présentés à ce concours national seul 14 ont un BSO supérieur à 20 soit dans les 2 % meilleurs de leur génération selon l'indice génétique pour le CSO.

La distribution de la borne inférieure de l'intervalle de confiance (MIN) (figure 2) montre que pour 25 d'entre eux seulement la borne basse de leur évaluation génétique est supérieure à 0. Ce sont les seuls sujets pour lesquels on ait une quasi-certitude génétique qu'ils ne soient pas détériorateurs.

Par ailleurs, le tableau 1 présente les caractéristiques génétiques des candidats étalons ainsi que celles de leurs apparentés. Le BSO moyen de 14 des candidats les situe environ dans les 25 % meilleurs. C'est dire si ce rassemblement est loin de

correspondre à ce que l'on pourrait espérer d'un concours de sélection de jeunes reproducteurs. A ceci trois explications possibles

Tableau 1
Caractéristiques génétiques des candidats étalons et de leurs apparentés

Données	Somme
Moyenne BSO cheval	14,20
Moyenne CD BSO cheval	0,31
Moyenne MIN	-4,38
Moyenne classe	3,75
Max BSO cheval	25,00
Min BSO cheval	-6,00
Moyenne BSO PERE	19,93
Moyenne CD BSO PERE	0,76
Moyenne ISO PERE	151,56
Moyenne CLASSE P	2,29
Moyenne BSO MERE	8,35
Moyenne CD BSO MERE	0,49
Moyenne ISO MERE	116,11

Tableau 2
Caractéristiques génétiques des mâles de 4 ans
présents à la finale de Fontainebleau et de leurs apparentés

Données	RACE SF	TOTAL
NB NOM	141	141
Moyenne BSO 99	15,82	15,82
Moyenne CD 99	0,33	0,33
Moyenne Min	-2,47	-2,47
Moyenne BSO P	22,26	22,26
Moyenne CD P	0,81	0,81
Moyenne ISOP	160,88	160,88
Moyenne BSO M	9,45	9,45
Moyenne CD BSOM	0,52	0,52
Moyenne ISOM	123,85	123,85

1. Les poulains de gros BSO sont inaptes et ne sont pas présentés au concours national des candidats étalons.
2. Ils sont tellement bons qu'ils sont exportés avant cette échéance.
3. Leurs propriétaires ne voient pas l'intérêt qu'il y aurait à les présenter à cet événement.

L'étude des caractéristiques génétiques des mâles présents à la finale des 4 ans de Fontainebleau (tableau 2) permet d'apporter des éléments de réponse. En premier lieu, il convient de rappeler que le BSO de ces 4 ans est celui dont ils étaient dotés à 3 ans puisque les performances de leur première saison de cycle classique n'a pas encore affecté leur indice génétique. La simple comparaison des effectifs entre le tableau 1 et 2 montre que l'on retrouve plus d'entiers en finale des 4 ans que lors du national des 3 ans. On observe également que le BSO moyen des 4 ans est supérieur à celui des sujets présentés lors du concours national des candidats étalons et ce de façon significative puisque l'écart est de 1.6 point de BSO. De plus, le

BSO des pères (BSOP) est plus élevé pour les 4 ans de 2.1 points de BSO et celui des mères (BSOM) diffère d'un point en faveur des mères de 4 ans.

La figure 3 présente la distribution des BSO de ces mêmes finalistes. 37 entiers sont titulaires d'un BSO supérieur à 20. Cela confirme bien qu'un nombre non négligeable de sujet présentant une aptitude évidente pour le CSO puisque qualifiés pour la finale de leur génération n'ont pas vu d'intérêt à se présenter au concours étalon.

Comment redonner un intérêt à ce concours national des candidats étalons de 3 ans?

La commission du stud book Selle français a tenté de donner une réponse convenable en rétablissant l'agrément à la monte publique dès l'année de 4 ans pour les meilleurs sujets de ce concours. Ce sujet a été une revendication très forte des représentants des éleveurs. Le rétablissement de ce droit relevait plus d'une logique commerciale que du bon sens génétique. Les tenants de cette mesure

argumentent en affirmant que le droit de faire la monte à 4 ans représente une plus value pour le candidat étalon et par la même relancera le marché des trois ans. C'est oublier que, lorsque cette mesure était appliquée, un nombre très restreint de saillies était réalisée par les étalons de 4 ans. La raison en est simple : les éleveurs n'ont, qu'on le veuille ou non, qu'une confiance très restreinte en l'impression que peut dégager un cheval lors des tests de trois ans et même parfois lors des premiers parcours de 4 ans. En réalité, et les statistiques de saillies le montrent bien, les étalons prometteurs reçoivent les faveurs des éleveurs le plus souvent lorsqu'ils ont confirmé leur aptitude sur les parcours de 5 ans voire de 6 ans. Parmi les fervents défenseurs de cette mesure et en dehors des propriétaires des étalons eux-mêmes, il serait intéressant de voir combien d'entre eux conduiront leurs propres juments à des étalons de 4 ans. Cette mesure n'aura donc en réalité que peu d'impact génétique mais elle contribue à brouiller la lisibilité de notre plan de sélection Selle français.

PROPOSITIONS

Il semble illusoire d'espérer concevoir des modalités d'appréciation précoces des animaux ayant une valeur prédictive importante sur leur aptitude génétique. Les mêmes experts qui jugent avec beaucoup d'assurance les premiers pas d'un candidat étalon de trois ans sont également les premiers à affirmer que rien ne peut plus nous faire mentir qu'un jeune cheval. Il devrait être en revanche possible de se servir de ce concours pour permettre à l'observateur français ou étranger de comprendre les objectifs de sélection poursuivis à travers le classement. Par ailleurs, un minimum d'analyse pour concevoir des grilles d'évaluation simples permettrait à la fois de faciliter le jugement et de justifier les résultats.

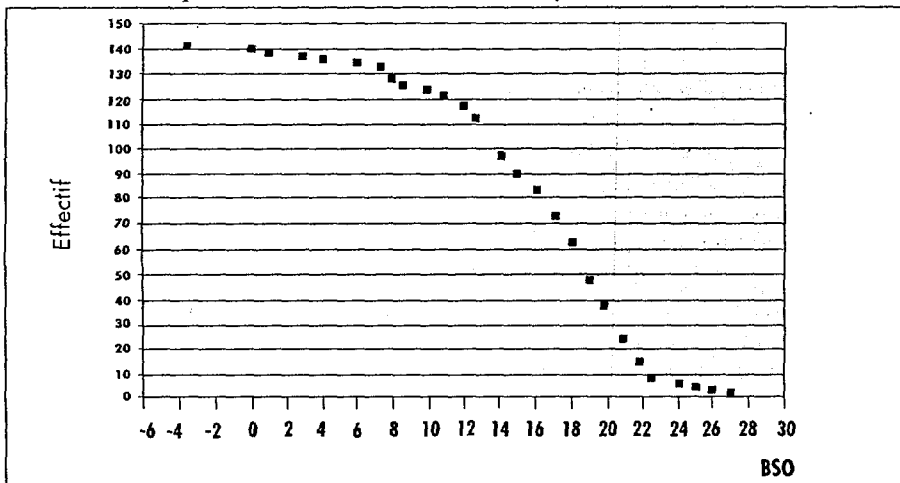
La réflexion concernant l'évolution du concours national des entiers de trois ans peut se décomposer en deux catégories de questions : les aspects de politique de race et les aspects techniques.

Aspects de politique de race

Il semble important d'afficher clairement la spécialisation du SF en rameau.

- L'objectif dressage ne peut être amélioré par la voie mâle qu'en ayant principalement recours à la génétique étrangère.

Figure 3
Effectif des mâles présents à la finale de Fontainebleau ayant un BSO > ou = à la borne de...



Cet objectif ne peut donc pas être mis en valeur au sein du concours national SF, du moins en l'état actuel des effectifs de SF issus d'étalons étrangers à vocation dressage.

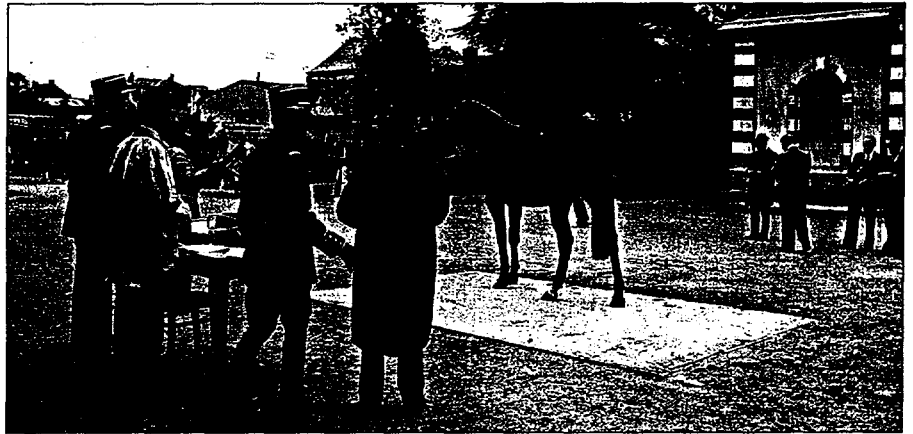
● L'objectif concours complet devrait être traité au sein du rameau AQPS. Cependant les effectifs nécessaires ne conduisent pas à envisager un concours national.

● On en déduit que le concours national des entiers de trois ans concerne en réalité les SF ayant une vocation CSO. Il paraît plus sain de confirmer cet objectif. Les éléments de modèle, d'allures et de caractères sont des critères complémentaires qui ont leur importance, en particulier sur le plan commercial, mais il convient de les séparer du critère aptitude au CSO.

Actuellement les chevaux sont jugés selon trois critères : le modèle, les allures et l'aptitude au saut en liberté. Chaque poste est noté sur dix. Le premier caractère est affecté d'un coefficient 4 alors que les deux autres le sont d'un coefficient 3. Cela revient à dire que les modèles et allures représente en réalité 70 % de la note finale et l'aptitude au saut 30 %. N'est-ce pas contraire à l'objectif de sélection affiché ? De plus à aucun moment dans ce concours n'est pris en compte la valeur génétique pour le CSO estimée par le BSO. C'est pour le moins paradoxal si un des buts de ce concours est l'agrément à 4 ans. Entre une confiance aveugle dans le BLUP et un désintérêt total un juste milieu doit être trouvé.

Aspects techniques

Un autre aspect de la question concerne l'utilisation qui est faite des notes. En effet, les notes d'allures, de modèle et de saut s'ajoutent. Ainsi, un cheval doté d'une note de 2 au saut, 7 aux allures et 8 au modèle se voit crédité d'un total de 59 points tout comme un candidat ayant obtenu 8 en saut, 7 aux allures et 3.5 en modèle. Leurs aptitudes semblent pourtant très éloignées. Ce détail n'a pas échappé aux auteurs du règlement puisque pour bénéficier du pré-agrément, il faut obtenir une note de 6 au modèle et aux allures. Cela revient à dire que le total des points qui sert de base au classement n'a qu'un intérêt relatif et que, si le cheval obtient dans le futur des performances convenables, c'est à dire en



© Les Haras nationaux

réalité s'il confirme son aptitude au CSO, son agrément dépendra de la qualité de son modèle et de ses allures observés à trois ans. Cela signifie que les trois aptitudes ne s'additionnent pas, mais qu'en réalité, il y a recherche de performances en CSO comme aptitude de base et, qu'ensuite, on élimine de la reproduction les sujets à la locomotion et aux allures insuffisantes. Dès lors pourquoi ne pas proposer de réaliser deux classements : L'un sera révélateur de l'aptitude au CSO et comprendra la valeur génétique pour le CSO (le BSO) ainsi que l'évaluation du saut en liberté.

L'autre serait révélateur de critères complémentaires et concernerait le modèle, les allures et le caractère évalué à partir de la facilité d'emploi sous la selle. On pourrait ainsi avoir un champion pour l'aptitude au saut, un champion pour le modèle et les allures et peut être un champion suprême s'il est possible de trouver des modalités de combinaison des deux critères précédents.

Un autre aspect de la question concerne la dispersion des notes entre les différents critères modèle, allures et aptitude au saut en liberté. En effet, celle-ci n'est pas toujours équivalente d'un poste à l'autre ce qui modifie en réalité le poids réel des différents critères.

Deux solutions permettent de résoudre ce problème :

Une correction a posteriori après analyse des variances des notes des différents juges et des différents postes. Mais cela ne permet pas de publier les notes en temps réel et diminue ainsi grandement l'intérêt médiatique d'un tel événement.

Une autre solution consiste à limiter la dispersion a priori en proposant des grilles d'évaluation, lesquelles décomposent l'aptitude évaluée en différents postes dont l'amplitude de notation est

limitée. Cette solution, plus simple techniquement, aurait l'avantage de permettre une collecte d'informations analytiques et de justifier plus explicitement les évaluations.

VERS DE NOUVELLES GRILLES D'ÉVALUATION

La grille CSO

L'évaluation CSO pourrait prendre en compte le BSO et le saut en liberté. Le BSO des trois ans est assorti d'un CD variant entre 0.25 et 0.39. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, dans ce contexte, le CD ne doit pas être pris en compte. Le BSO est en effet la valeur génétique la plus probable compte tenu des informations chiffrées dont on dispose. C'est bien parce que le CD n'est pas de 1 que le test du saut en liberté a une utilité en venant modifier et compléter l'évaluation réalisée par le BSO. Par ailleurs, on peut imaginer qu'une épreuve de saut en liberté très réussie ne saurait compenser un manque d'origine manifeste, de même qu'un cheval doté d'un très gros BSO présentant une aptitude très médiocre en liberté doit être pénalisé. On en déduit que les défauts doivent pénaliser les chevaux plus que les qualités ne les valorisent.

A titre d'exemple, le tableau 3 présente un projet de grille d'évaluation de l'aptitude au saut et de sa combinaison avec le BSO reposant sur ces principes.

Quatre critères principaux ont été retenus : la force, le style, l'équilibre, le respect. Selon le principe retenu précédemment la qualification très insuffisante est notée en points négatifs à -4, insuffisante à -2, convenable à 0, bon à +1 et très bon à +2. Les notes obtenues pour le saut en liberté varient donc entre -20 et +8 soit en réalité un écart de 28 points. Comment

intégrer le BSO dans l'évaluation finale?

La combinaison des deux informations sert à détecter parmi les bons ou très bons BSO ceux qui sont probablement surestimés au vu de leur performance en liberté mais également de réévaluer les potentiels génétiques moyens ayant des aptitudes exceptionnelles. Le BSO maximum théorique d'un poulain est environ de 32. En additionnant simplement les points obtenus en saut et le BSO, on confère un poids équivalent pour le BSO et pour le jugement du saut en liberté quand le test en liberté est bon et à un poids supérieur de ce dernier quand il est mauvais. Cette grille n'est qu'un modèle de travail et n'a pour but que de proposer d'autres alternatives afin que les résultats chiffrés reflètent au mieux les attentes des juges.

Des grilles construites sur les mêmes principes pourraient être mises au point pour l'évaluation de la conformation et des allures. Que ce soit pour l'aptitude au CSO ou pour le jugement du modèle et des allures, il conviendrait de dissocier le jugement des experts qui doit rester littéral (insuffisant, correct...) des conséquences chiffrées qui doivent être élaborées après un travail de réflexion en commun. Cela permettrait probablement un jugement plus serein et éviterait des interactions entre le jugement analytique des différents postes et le jugement global qui est instinctivement porté sur le cheval.

Tableau 3 - Appréciation CSO

NOM	Notation Obstacle					Note
	très insuffisant	insuffisant	correct	bien	très bien	
Force	-4	-2	0	1	2	
Equilibre	-4	-2	0	1	2	
Respect	-4	-2	0	1	2	
Style	-4	-2	0	1	2	
					TOTAL =	
					BSO	+
					TOTAL CSO	=

Synthèse possible

Le système à adopter dépend de l'idée que l'on se fait du champion Selle français à vocation obstacle.

Deux stratégies peuvent être proposées : Les défauts de modèle et allures ne peuvent être compensés par les qualités. Dans ce cas on ajoute les points négatifs obtenus au "modèle et allures", pondérés de façon convenable, au total des points obstacle. Ainsi on rétrograde les chevaux très bons sauteurs mais présentant des défauts de modèle et d'allures majeurs.

Les défauts de modèle et d'allures peuvent être compensés par des qualités. Dans ce cas, au total des points obstacles, on ajoute le total des points modèle et allures pondérés de façon convenable.

Dans cette hypothèse, il faut réfléchir à l'échelle respective des qualités et des défauts comme cela a été évoqué pour la grille obstacle.

La base de la sélection du Selle français reste la performance en épreuves publiques. Il est peu probable que le jugement des candidats étalons à 3 ans rencontre en France un succès public comparable à ce qui peut être observé dans les pays d'Europe du nord. Il faut d'ailleurs remarquer que dans ces pays c'est le jugement des allures et du modèle qui motive les foules et non celui du saut. En dépit de ces différences culturelles, il n'en reste pas moins urgent pour motiver les participants et les spectateurs de réfléchir à de nouvelles modalités de jugement et de classement des candidats. Les quelques réflexions précédentes n'ont pas d'autre but que d'alimenter le débat.

L. TAVERNIER

(CET ARTICLE CONSTITUE UNE SUITE D'UN ARTICLE PUBLIÉ DANS LA REVUE EQUIMAG)

Les différentes stratégies européennes de sélection du cheval de sport

Ce texte n'est pas une revue des méthodes de sélection du cheval de sport des différents pays européens. Différentes descriptions de ces schémas toujours en évolution figurent dans la presse ou dans plusieurs études d'ingénieur (BOUE, 1979; DEVIMEUX T., 1988; RIEUX-LAUCAT B., 1993; LES-COAT E., 1994; DEYME M., 1998; COMBE M.H., 1998; MANCHARD N., 1999). Nous allons plutôt tâcher de comprendre l'incidence des principales stratégies développées par les différents pays européens sur l'évolution génétique des races concernées. Globalement si on

compare ce que nous pratiquons chez nous (ou en Irlande, ou en Italie) à ce qui se passe dans plusieurs pays de l'est ou nordique (Allemagne, Suède, Danemark, Pays-Bas), on constate que deux principales stratégies ont cours. Chez nous, nous avons privilégié récemment une sélection sur les performances en compétition, assortie de dispositifs de dérogation (agrément par des commissions) qui permettent une sélection conjointe sur des critères de modèles et d'allures. Chez les autres, il y a un tri des étalons sur un concours de modèle et allures qui leur permet l'entrée dans des

stations de testage où, à l'issue d'un temps variable, les étalons vont être notés sur plusieurs caractères en rapport avec les disciplines sportives (dressage et concours de saut d'obstacle principalement) avant d'être agréés. La sélection des juments est libre chez nous, avec une tendance très nette au passage en compétition (50 à 60 % des juments saillies sont titulaires de performances). Il est moins libre chez nos voisins et principalement fondé sur un test de terrain, condensé du test des étalons en une journée ou 15 jours, qui rappelle un modèle et allures plus étoffé et aboutit à